

COMMUNE DE FALICON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE

Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 DRM-D 3141
[Signature]

Gérard GAVORY

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : LE 20 MARS 2008

ENQUETE DU : 20 DECEMBRE 2013


AU : 21 janvier 2014

APPROBATION DU PPR : 06 FEV. 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAU RISQUES

LEGENDE

-  ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chutes de blocs
-  ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa autre que la chute de blocs ou de pierres
-  ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort
-  ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres

G : Glissement

S : Reptation

R : Ravinement

* : cf règlement

A : Affaissement

